

**PROPOSER
NÉGOCIER
S'OPPOSER**

U

N

S

A

Le 14 mars 2008 paraissait cette dépêche à l'AFP :

La Poste entrave le développement de la Banque Postale selon la Cour des comptes

PARIS (AFP) du 14.03.2008 — La Cour des comptes pointe une série de "handicaps" qui fragilisent la jeune Banque Postale, à commencer par la lourdeur du réseau de bureaux de poste et les coûts salariaux des fonctionnaires de La Poste, dans un rapport dont l'AFP a obtenu copie vendredi.

La Cour estime par ailleurs que la rémunération perçue par la Banque Postale au titre du Livret A, soit une commission de 1,3% des encours, est "peu corrélée aux coûts réels de leur gestion, qui dépendent pour l'essentiel du nombre d'opérations effectuées".

Contactée par l'AFP, la Banque Postale n'a pas souhaité faire de commentaires.

S'agissant du réseau, la Cour indique que "s'il répond à des préoccupations d'aménagement du territoire et de préservation du tissu économique en milieu rural, le réseau, dans sa configuration actuelle de 13.000 bureaux, constitue un handicap pour l'ensemble des activités commerciales de La Poste".

"Un réseau resserré (...) suffirait aux activités commerciales et conjointes du courrier et de la Banque Postale", poursuit la Cour qui a procédé à un "examen comparatif des avantages et des handicaps de la Banque Postale".

Parmi les handicaps qui pèsent sur la banque, créée par la loi du 20 mai 2005, la Cour relève que "le coût moyen des fonctionnaires employés par La Poste, qu'il s'agisse de cadres ou d'agents, reste, après comme avant la réforme du financement de leurs retraites, supérieur à celui des salariés de droit privé exerçant des fonctions similaires (...)".

La Cour souligne que l'"autonomie de gestion" de la Banque Postale est "fortement limitée", comme en témoigne la facture acquittée par la filiale à sa maison mère, en rémunération des moyens techniques et humains mis à sa disposition: elle s'est élevée à 3,2 milliards d'euros en 2006, ce qui représente 78% du total de ses charges d'exploitation.

"Le modèle actuel d'équilibre financier est donc fragile", constate la Cour des comptes, qui relève que la banalisation du Livret A imposée par Bruxelles ne fera qu'aggraver la situation.

"Outre le développement commercial, l'enjeu consiste en la maîtrise des charges d'exploitation, qui constitue une responsabilité partagée entre la Banque Postale et La Poste", insiste la Cour, qui souligne que l'amélioration du coefficient d'exploitation de l'établissement bancaire s'est ralentie en 2007 pour atteindre 89,8%, un niveau qui reste très élevé par rapport à ses concurrents.

En conclusion de ce rapport de 72 pages, les sages de la rue Cambon constatent certes que "le processus de création de la Banque Postale s'est déroulé conformément à la volonté du Parlement" et que le premier objectif affiché, à savoir "la clarification du statut bancaire de La Poste", "peut être considéré comme atteint".

Ils estiment cependant que "la réforme de 2005 ne constitue qu'une étape", la filiale bancaire étant "pénalisée de manière concurrentielle par des singularités liées à son mode de fonctionnement qui repose sur une étroite symbiose avec le groupe La Poste".

"Le débat est aujourd'hui ouvert entre la +banalisation+ de la Banque Postale et, à l'opposé, la reconnaissance d'une mission de guichet social, justifié par un impératif d'accessibilité bancaire et passant par une présente territoriale étendue", conclut la Cour, qui renvoie aux parlementaires le soin de trancher entre ces deux options.

"Ce rapport est une bombe", a déclaré à l'AFP Régis Blanchot, du syndicat Sud-PTT, selon qui sa lecture "en dit long sur le sort que l'Etat et les dirigeants de La Poste réservent au service public postal".

La fédération Force Ouvrière de la Communication a fustigé quant à elle une analyse qui "conforte ceux qui veulent fragmenter l'entreprise nationale".

Le samedi 15 mars 2008,

l'UNSA-Postes réagissait en diffusant le communiqué de presse suivant :



union nationale des syndicats autonomes



Réf. : /MD-2008

Le Kremlin Bicêtre le 15 mars 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Qui veut la peau de la banque postale ?

La Cour des Comptes juge que le réseau de la banque postale est un « handicap » : il serait trop grand, trop complexe, trop coûteux ! (source Le Parisien du samedi 15 mars).

L'UNSA Postes s'insurge contre les préconisations de la Cour des Comptes, qui sont de véritables coups portés au développement de la banque postale au cas particulier, mais s'attaquent plus largement au réseau des bureaux de poste.

L'UNSA Postes rappelle qu'en France, la présence postale sur le territoire rime avec présence sociale ; La Poste reste en effet souvent le dernier service public présent en zone rurale ou urbaine sensible.

Contrairement à ce que préconise la Cour des Comptes, il est impératif de maintenir, voire de développer, le réseau des bureaux de poste afin de ne pas déliter le lien social en France.

Ce communiqué de presse a été repris par divers média :

Via Internet :

- www.francebourse.com le 17.03.2008
- www.edicom.ch le 15.03.2008
- www.news-finances.net le 15.03.2008
- www.yaronet.com le 16.03.2008
- www.orange.fr le 15.03.2008
- www.rtlinfo.be
- www.lepost.fr
- www.derniereheure.info
- www.midilibre.com
- www.tdg.ch (la tribune de Genève)
- www.ladepeche.fr
- www.webmanagercenter.com.tn
- www.24heures.ch
- www.laprovence.com
- www.20minutes.fr
- www.boursorama.com
- www.lemonde.fr

Via la presse écrite :

- La tribune du 17.03.2008

N'hésitez pas à diffuser ce communiqué de presse dans la presse locale de vos départements.

Retrouvez nos communiqués de presse sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://unsa-postes.com>

Nos derniers communiqués de presse publiés :

- La Banque Postale : rapprochement éventuel et difficile avec la Société Générale

- L'UNSA-Postes dénonce l'apartheid social découlant de la création d'un « livret d'accessibilité bancaire spécifique aux démunis ».

- Libéralisation totale du courrier en 2011 : l'UNSA-Postes dit : « Attention Danger ! » pour la pérennité du service universel !